

CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE

www.chataigneraie15.fr

MAGAZINE

L'INFORMATION DE VOTRE TERRITOIRE

Réussir sa transition énergétique et écologique
en imaginant des outils concrets au service du territoire.



QUESTIONS ?



PAGE 01

Interview

Michel Teyssedou, Maire de Parlan et Président de la Châtaigneraie Cantalienne, nous en dit +...

RÉDUISONS NOS DECHETS !



PAGE 12

Ensemble réduisons nos déchets !

Revenons sur des moyens concrets de maîtriser l'augmentation de la redevance d'ordures ménagères...

HABITAT - URBANISME



PAGE 20

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un outil au service de la préservation du bâti et de l'aménagement du territoire...

JEUNESSE - CULTURE



PAGE 24

La Châtaigneraie investit pour sa jeunesse

Harmonisation de la gestion des Accueils de Loisirs sans Hébergement sur le territoire, embauche d'une coordinatrice de projets ados, projets de crèches ...

TOURISME



PAGE 32

Le sentier du tour du lac de Saint Etienne Cantalès

9 kilomètres au service de l'attractivité du territoire, première phase d'aménagement des futurs 42 kilomètres...

ECONOMIE



PAGE 36

La Châtaigneraie continue de soutenir ses commerces de proximité

Les élus ont décidé de réserver une enveloppe annuelle de 50 000 euros d'aide au développement des petites entreprises...

AGRICULTURE



PAGE 40

Relançons la production de châtaignes ...

L'ambition de la communauté porte sur 100 ha de châtaigniers plantés ou renouvelés, soit l'équivalent de 7000 arbres...

SOLIDARITES



PAGE 42

Le projet de santé de la Châtaigneraie s'étend

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, de véritables outils d'attractivité au service des habitants ...



INTERVIEW

Quatre ans après la création de la Communauté de communes, un an après les dernières élections municipales, où en est le projet « Châtaigneraie cantalienne » ?

Depuis 2017, ce projet, nous le bâtissons au service du territoire, de ses communes et de ses habitants. Nous le bâtissons aussi en partenariat avec nos voisins de la CABA et de Cère et Goul, à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac, sur un même bassin de vie.

Notre ambition c'est de développer une offre de services de proximité et de qualité. Nos objectifs sont :

- de garantir la couverture médicale du territoire, 2 maisons de santé ont ouvert leurs portes au Rouget-Pers et à Saint-Mamet, 2 autres vont suivre à Laroquebrou et à Maurs ;
- de répondre aux besoins des familles en termes de garde d'enfants et d'animation pour les adolescents ;
- d'accompagner celles et ceux qui ont besoin de conseils dans leurs démarches administratives, c'est le rôle des Maisons France Services ;
- de réaliser des équipements pour la vie associative et

sportive, avec par exemple la salle multi-activités au Rouget-Pers. Concernant le projet de gymnase communautaire à Maurs, nous travaillons de concert avec l'architecte et la municipalité pour réunir toutes les conditions qui permettront la réalisation de cet équipement tant attendu par les associations locales. Nous avançons.

- d'organiser un service de mobilité solidaire avec le transport à la demande ;
- de soutenir la vie associative et de porter une ambition culturelle. Le projet ASTER, du Grec « étoile », réalisé sur la voûte du barrage de Saint-Etienne-Cantalès témoigne de cette ambition et symbolisera, nous l'espérons, le retour à une vie associative et culturelle vivante.

Notre ambition est aussi économique. Nous avons fait le choix d'accompagner les projets industriels d'entreprises qui contribuent à l'attractivité du territoire, en termes d'innovation, de recherche et de développement, de création d'activités et d'emplois... Ce sont les projets MECATHEIL à Lafeuillade en Vézie et INTERLAB/INTERSCIENCE à Puycapel. Nous aidons aussi les projets des commerçants et des artisans, à travers des cofinancements qui permettent de mobiliser des aides régionales ou européennes. L'enjeu, ici, est aussi la revitalisation des centre-bourgs. C'est aussi l'enjeu que poursuit le programme Petites

Villes de Demain pour lequel la communauté et les communes de Laroquebrou, Le Rouget-Pers, Maurs et Montsalvy sont lauréates. Le plan « châtaignes » et l'aménagement du tour du lac de Saint-Etienne-Cantalès illustrent également la volonté de valoriser les atouts économiques de notre territoire.

Notre ambition et notre responsabilité est enfin de répondre aux enjeux de notre temps, ceux de la transition numérique et de la transition écologique. La Communauté de communes a équipé toutes les écoles du territoire avec les mêmes outils numériques et a aménagé l'Hôtel numérique à Montsalvy pour accompagner les entreprises de la filière du bâtiment dans la transition numérique.

Justement, comment la Communauté de communes peut-elle agir, très concrètement et localement, pour répondre aux enjeux de l'urgence climatique ?

Notre première action a été réalisée dans le cadre de l'appel à projets de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), avec la réhabilitation de l'éclairage public des communes, c'est-à-dire le remplacement des ampoules énergivores par des Leds. Aujourd'hui, c'est environ 200 000 € /an d'économie sur les budgets des 50 communes.



INTERVIEW [SUITE]

Depuis, nous avons engagé 2 opérations très structurantes sur lesquelles nous reviendrons dans ce magazine :

La réorganisation du service de collecte des déchets ménagers : mise en place de la tarification incitative et extension des consignes de tri. L'objectif est de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire du sac poubelle. Le chantier démarre cette année et mobilisera toutes les équipes municipales. Il nous faudra le conduire avec volontarisme parce que le schéma actuel est sans issue.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, en partenariat avec les communes : des audits énergétiques et des diagnostics techniques sont réalisés pour aider les communes à réduire la consommation de leurs bâtiments et à programmer des travaux de rénovation énergétique. 20 opérations, pour 7 000 000 € de travaux sont programmés sur 2021 : écoles, salles polyvalentes, logements publics, mairies... Elles s'inscrivent dans le cadre du plan France Relance. D'autres suivront.

La communauté a lancé l'élaboration d'un pacte financier et fiscal avec les communes. Pourquoi ? En quoi consiste-t-il ?

Cette nécessité part d'un constat très simple : 12 000 000 € d'investissements ont été réalisés sur 4 ans. Ils ont mobilisé 8 000 000 € de subventions et ont permis de concrétiser les projets portés par les anciennes Communautés mais aussi de lancer des opérations nouvelles. Ces investissements génèrent aussi des coûts de fonctionnement qu'il faut intégrer.

Dans le même temps, les services de proximité tels que les Maisons France Services, le transport à la demande, la culture ou l'Enfance-Jeunesse sont déployés dans un souci d'harmonisation sur tout le territoire. Ces investissements structurants pour le territoire et cette offre de services ont un impact sur les finances de la Communauté de communes. C'est quelque part le prix de la fusion.

L'objectif du pacte financier et fiscal entre la Communauté et les communes est de définir, ensemble, les règles de répartition des ressources et des charges autour de la mise en œuvre d'un projet de développement du territoire.

Quels équipements voulons-nous ? Quels services voulons-nous ? Quelles recettes nouvelles pouvons-nous dégager ? Quelles solutions de mutualisation et d'économie pouvons-nous envisager ? Toutes les hypothèses sont sur la table et feront l'objet d'un nouveau débat en Conférence des Maires le 6 juillet. Equilibre et solidarité sont les maîtres mots de ce travail pour donner les moyens à la Communauté de communes de porter son action durablement. Ce travail s'inscrit dans la continuité du budget voté à l'unanimité qui témoigne de l'engagement des élus du territoire.

Après un temps de fusion, nous rentrons dans celui de la normalisation. Le pacte financier et fiscal est en réalité un acte fondateur pour la Châtaigneraie Cantalienne.

PRÉSIDENT



MICHEL TEYSSEDOU
MAIRE DE PARLAN

L'EXECUTIF

Les 69 conseillers communautaires

Découvrez les visages des 69 élus acteurs du développement du territoire de la Châtaigneraie Cantalienne jusqu'en 2026.

1 ÈRE VICE-PRÉSIDENTE



ANNIE PLANTEOSTE
En charge de la politique Enfance-jeunesse
MAIRE DE LEUCAMP

2 ÈME VICE-PRÉSIDENT



ANTOINE GIMENEZ
En charge du Développement économique
MAIRE DE QUEZAC

3 ÈME VICE-PRÉSIDENT



MICHEL CABANES
En charge du Développement touristique
MAIRE DE ARNAC

4 ÈME VICE-PRÉSIDENT



CHRISTIAN MONTIN
En charge des Solidarités
MAIRE DE MARCOLES

5 ÈME VICE-PRÉSIDENTE



LEMAIRE ISABELLE
En charge de la Politique Culturelle
MAIRE DE MONTSALVY

6 ÈME VICE-PRÉSIDENT



FLORIAN MORELLE
En charge de la Transition écologique
MAIRE DE MAURS

7 ÈME VICE-PRÉSIDENT



MICHEL CANCHES
En charge de l'Urbanisme
MAIRE DE SAINT GERONS

8 ÈME VICE-PRÉSIDENT



ERIC FEVRIER
En charge de l'Agriculture
MAIRE DE SAINT MAMET LA SALVETAT



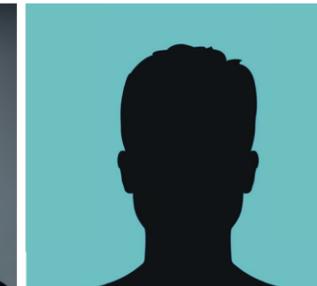
DOMINIQUE BEAUDREY
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE BOISSET



MARIE PAULE BOQUIER
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE VITRAC



JEAN LUC BROUSSAL
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE SAINT SANTIN DE MAURS



RENE BURLE
Conseiller communautaire
MAIRE DE OMPS



MICHEL CASTANIER
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE CASSANIOUZE



LIONEL CESANO
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE CAYROLS



FREDERIC CHARREIRE
Membre du bureau communautaire
Conseiller LE ROUGET PERS



DAVID ERNEST
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE PRUNET



MICHEL FEL
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE SAINT ETIENNE DE MAURS



JEAN LOUIS FRESQUET
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE LAFEUILLE EN VEZIE



PATRICK GIRAUD
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE SAINT ETIENNE CANTALES



CHRISTIAN LACARRIERE
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE ROUMEGOUX



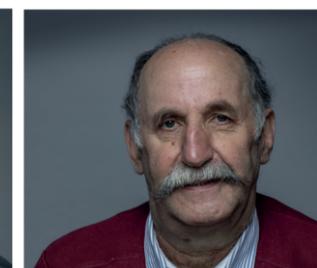
SONIA LARDIE
Conseillère communautaire
MAIRE DE LA SEGALASSIERE



PASCAL MALVEZIN
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE LAROQUEBROU



GERAUD MERAL
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE ROANNES SAINT MARY



GUY MESPOULHES
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE SIRAN



CLEMENT ROUET
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE LADINHAC



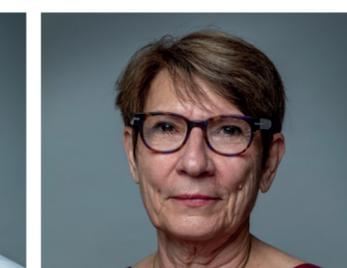
DENIS SABOT
Membre du bureau communautaire
MAIRE DE SAINT JULIEN DE TOURSAC



PIERRE AUDISERGUE
Conseiller communautaire
LAROQUEBROU



FRANCOIS BARRIERE
Conseiller communautaire
MAIRE DE SAINT CONSTANT FOURNOULES



JACQUELINE CABANNES
Conseillère communautaire
LE ROUGET PERS



ROGER CONDAMINE
Conseiller communautaire
MAIRE DE SAINT SAURY



FRANCOIS DANEMANS
Conseiller communautaire
MAIRE DE PUYCAPEL



CLAUDE DELMAS
Conseiller communautaire
MAIRE DE LABESSERETTE



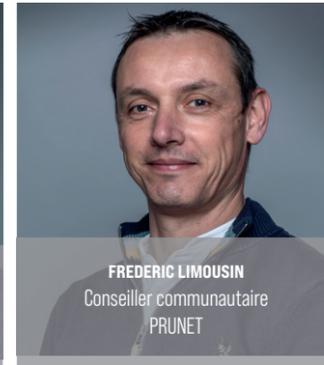
VINCENT DESCOEUR
Conseiller communautaire
MONTSALVY



MARTHE LAVEISSIERE
Conseillère communautaire
PUYCAPEL



PATRICE LAVERGNE
Conseiller communautaire
MAURS



FREDERIC LIMOUSIN
Conseiller communautaire
PRUNET



GENEVIEVE MARQUET
Conseillère communautaire
MAIRE DU TRILOU



GILBERT DOMERGUE
Conseiller communautaire
MAIRE DE MONTMURAT



ALAIN ESPALIEU
Conseiller communautaire
MAIRE DE SAINT SANTIN CANTALES



CÉDRIC FAURE
Conseiller communautaire
SAINT MAMET LA SALVETAT



CLAUDINE FEL
Conseillère communautaire
MAURS



JEAN PASCAL PERIER
Conseiller communautaire
MAIRE DE SANCAC VEINAZES



LEON PERIER
Conseiller communautaire
MAIRE DE SENEZERGUES



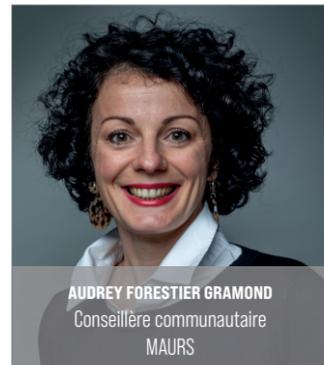
PICAROUGNE LAURENT
Conseiller communautaire
MAIRE DE LEYNHAC



GILLES PICAROUGNE
Conseiller communautaire
MAURS



CATHERINE FIALON
Conseillère communautaire
SAINT MAMET LA SALVETAT



AUDREY FORESTIER GRAMOND
Conseillère communautaire
MAURS



COLETTE FROMENT
Conseillère communautaire
MAIRE DE LAPEYRUGUE



JACQUELINE GAILLAC
Conseillère communautaire
SAINT MAMET LA SALVETAT



CLAUDE PRAT
Conseiller communautaire
MAIRE DE GLENAT



JEAN LOUIS RECOUSSINES
Conseiller communautaire
MAIRE DE VIELLEVIE



ALAIN RICHARD
Conseiller communautaire
MAIRE DE MONTVERT



CLAUDE ROBERT
Conseiller communautaire
MAIRE DE SAINT ANTOINE



ARLETTE GASQUET
Conseillère communautaire
MAIRE DE CROS DE MONTVERT



ANDRE GASTON
Conseiller communautaire
ROANNES SAINT MARY



SABINE GERMAIN
Conseillère communautaire
OMPS



MICHEL GOUTEL
Conseiller communautaire
MAURS



PIERRE ROUQUIER
Conseiller communautaire
BOISSET



NATHALIE SALLARD
Conseillère communautaire
ROANNES SAINT MARY



ALAIN SERIES
Conseiller communautaire
MAIRE DE ROUFFIAC



MICHEL TEYSSOU
Conseiller communautaire
MAIRE DE SAINT VICTOR



CHRISTIAN GUY
Conseiller communautaire
MAIRE DE JUNHAC



CECILE HOCHARD
Conseillère communautaire
LE ROUGET PERS



FRANCOIS LABRUNIE
Conseiller communautaire
SAINT ETIENNE DE MAURS



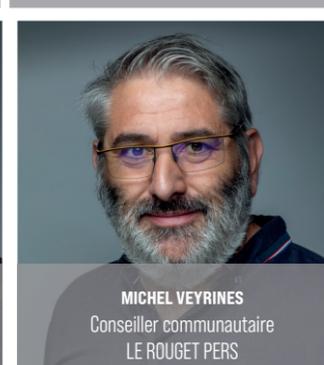
JONATHAN LAPORTE
Conseiller communautaire
TEISSIERES LES BOULIES



GERARD TROUPEL
Conseiller communautaire
MAIRE DE NIEUDAN



ANDRE VAURS
Conseiller communautaire
MAIRE DE LACAPPEL DEL FRAISSE



MICHEL VEYRINES
Conseiller communautaire
LE ROUGET PERS



DENIS VIEYRES
Conseiller communautaire
MAIRE DE ROUZIERES

Ensemble, réduisons nos déchets !

1
2
3
4

12

“ La production des déchets collectés par la Communauté de communes ne cesse de progresser depuis de nombreuses années, à l'inverse des objectifs fixés par la réglementation aussi bien nationale qu'européenne. Parmi ces déchets, il y a les ordures ménagères qui représentent près de 42% des tonnages collectés en 2020 mais plus de 66% du coût total de traitement de tous les déchets collectés. Or, le coût de traitement des ordures ménagères est en très forte augmentation au niveau national et cette tendance va encore s'accroître au cours des prochaines années. Pour maîtriser l'évolution du coût total et notre impact sur l'environnement, une forte baisse des quantités de nos ordures ménagères devient donc incontournable.”

On vous explique pourquoi il y a urgence ?

OBJECTIF
-25
KG/AN

Chaque habitant de la Châtaigneraie produit en moyenne 219 kg/an d'ordures ménagères et 302 kg / an de déchets amenés en déchèterie pour une redevance moyenne de 195 euros en 2021.

1 Les coûts de traitement de nos ordures ménagères et autres déchets non valorisables augmentent à un rythme qui s'accroît. Nos déchets non recyclables sont enfouis dans des casiers aménagés dans le sol par la société DRIMM, sur la commune de Montech.

2 Les coûts de transport sont en hausse. Nos déchets non recyclables partent sur des camions à Montech (82) situé à 198 kms de Saint Mamet la Salvetat.

3 La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est appliquée sur la quantité des ordures ménagères et des autres déchets non valorisables enfouis à Montech. Cette taxe augmentera de 160 % entre 2020 et 2025.

13

EXPLICATION

“Le montant de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères doit augmenter car toute augmentation doit être répercutée. La redevance doit équilibrer le coût réel du service.”

“La redevance pour le financement du service Déchets va croître de 25 € dès 2021, il faut nous préparer à maîtriser son augmentation !”

800 000 €/AN

Montant annuel payé en 2020 pour le transport et l'enfouissement des ordures ménagères collectées sur notre territoire (sans les coûts de la collecte).

244 KG/AN/HAB

Poids moyen de déchets déposés en 2020 par un habitant de la Châtaigneraie en déchèterie.

219 KG/AN/HAB

Poids moyen d'ordures ménagères déposées en 2020 par un habitant de la Châtaigneraie dans les bacs.

58 KG/AN/HAB

Poids moyen de déchets recyclables (emballages, papiers, verre) collectés en points d'apport volontaire par un habitant de la Châtaigneraie.

198 KM

Distance quotidienne parcourue par nos ordures ménagères via des camions jusqu'au Tarn et Garonne pour leur enfouissement.

68 KM

Distance parcourue chaque semaine par nos emballages recyclables via des camions jusqu'au centre de tri de Saint Jean Lagineste (Lot).

MICRO-TROTTOIR

“ Je n'avais pas conscience que toutes les ordures que je mettais dans ma poubelle étaient envoyées à 198 km et en plus enfouies sous terre. Depuis que je sais ça, je fais attention à réduire au maximum ce que je mets dans ma poubelle noire pour la planète et pour la facture de mes parents”.

(EMMA, 15 ANS, ROUFFIAC).

14

Initier le changement !

“La réduction des déchets est un enjeu majeur de la transition écologique que ce soit pour aujourd'hui, pour nos enfants, pour nos petits enfants. Il était nécessaire de revoir le programme de collecte de déchets et de mettre à disposition des habitants de la Châtaigneraie Cantalienne un système juste et équitable, permettant d'intensifier le tri des emballages et limiter les pollutions liées à l'enfouissement. Il nous faut aussi penser, collectivement, à réduire le gaspillage alimentaire, réutiliser nos objets, réduire de manière significative la production générale des ordures... La mise en place de la redevance incitative est une étape primordiale vers une politique ambitieuse de traitement des déchets et pour la transition écologique.”

Florian MORELLE Vice-Président en charge de la transition écologique



Nous devons agir, mais comment ?

C'EST SIMPLE, DIMINUONS LE POIDS DE NOS SACS POUBELLE !

ON TRIE +

Les emballages recyclables ne doivent pas être jetés dans la poubelle noire mais amenés aux points d'apports volontaires. Nous devons mieux trier et ce geste doit devenir systématique.

ON COMPOSTE +

1/3 de la poubelle est composée de biodéchets (restes alimentaires, épluchures de légumes et de fruits, déchets de jardin etc.). Ces déchets ne doivent pas être jetés dans la poubelle mais déposés quand on le peut, dans un composteur pour être biodégradés.

ON VA EN DÉCHÈTERIE

Les déchets qui ne sont pas des ordures ménagères (mobilier, déchets dangereux,

déchets électriques et électroniques) doivent systématiquement être déposés sur l'une de nos 4 déchèteries pour en permettre la valorisation, à l'image des cartons qui doivent impérativement être vidés et pliés.

ON ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En France, on gaspille 20 kg/an/habitant d'aliments, dépense moyenne de 159€ par an et par foyer.

ON DONNE UNE 2ÈME VIE AUX CHOSES

On essaie de donner une seconde vie aux choses dont on ne se sert plus en réalisant des dons aux associations (Tri-Fouillis, Emmaüs, le Secours Populaire ou Catholique, etc.) ou à ses voisins.



15

Il faut une prise de conscience rapide et collective

Idées reçues !

IDEE REÇUE N°1 “Le montant perçu de la redevance rapporte de l'argent à la collectivité”.

FAUX Les sommes perçues permettent de couvrir le coût du service, dans son intégralité, sans surplus.

IDEE REÇUE N°2 “Mon cousin qui habite la CABA paye moins cher”.

FAUX Les habitants de la CABA payent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle s'applique aux propriétés soumises à la taxe foncière. Le montant de cet impôt n'est pas lié au coût réel du service, à la différence de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

IDEE REÇUE N°3 “Je peux mettre n'importe quoi dans ma poubelle, de toute façon, je payerai pareil”.

FAUX Les comportements non respectueux (dépôts sauvages au sol, refus de trier les emballages, grands cartons jetés dans les bacs dédiés aux ordures ménagères ...) augmentent le poids de la poubelle et représentent un surcoût important pour l'ensemble des habitants de la Châtaigneraie !

IDEE REÇUE N°4 “Mes ordures sont traitées dans le département”.

FAUX Les ordures produites sur notre territoire sont enfouies dans le Tarn et Garonne. Tout déchet recyclable laissé dans les ordures ménagères est perdu, il ne pourra plus être recyclé.

DECHETS

LA COLLECTIVITE REPENSE L'ORGANISATION DE SON SERVICE DE COLLECTE



Possibilité de trier plus d'emballages !

16

Dans quelle poubelle doit aller cet emballage ? La question nous a tous brûlé les lèvres plus d'une fois. Pour faciliter le geste de tri, la collecte des déchets recyclables va évoluer au cours de l'année 2022. **A terme, tous les emballages en plastique pourront être déposés dans les colonnes jaunes dédiées aux emballages.**

Mais ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, il va falloir encore patienter un peu avant que :

- des colonnes jaunes soient ajoutées ;
 - les nouvelles consignes de tri soient actualisées et portées à la connaissance de tous ;
 - le camion destiné à la collecte des emballages soit modifié pour s'adapter au volume supplémentaire que représenteront tous ces nouveaux emballages.
- Pour l'instant les consignes de tri des emballages restent les mêmes, elles se limitent aux cartonnettes, aux briques alimentaires, aux canettes, aux aérosols, aux barquettes en aluminium, aux boîtes de conserve, aux bouteilles et aux flacons plastiques.

Pour rappel, les grands cartons doivent

obligatoirement être vidés, mis à plat et déposés en déchèteries. Tous les cartons actuellement déposés dans les bacs pour les ordures ménagères ne sont pas recyclés. Ensuite, tous les papiers se trient, ils sont à déposer, sans les films plastiques, dans les colonnes de couleur bleu. Enfin, les bouteilles, flacons et pots en verre sont à déposer dans les colonnes de couleur verte.

LE TRI
DEVIENDRA
PLUS FACILE
100%
DES EMBALLAGES
IRONT
DANS LA
COLONNE
JAUNE



Mise en place d'une redevance incitative !

ETABLIE SUR LA PRODUCTION DE NOS ORDURES

C'EST QUOI ?

La redevance incitative est **un mode de facturation individualisé** qui remplacera l'actuelle **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**. Elle repose sur l'équipement de tous les foyers en cartes ou badges d'accès à des points d'apports collectifs situés sur nos communes.

POURQUOI ?

- **Pour inciter les usagers à réduire les quantités d'ordures ménagères contenues dans les sacs noirs.**
- **Pour maîtriser les coûts du service public** face à l'augmentation des prix d'enfouissement, de transport, et de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), les élus de la Châtaigneraie ont fait le choix de mettre en place la Redevance Incitative (RI).

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

Une part fixe qui comprend :

- les coûts fixes du service (matériels, véhicules, personnels, carburant...),
- les coûts de fonctionnement des quatre déchèteries,
- la collecte des recyclables en colonnes d'apport volontaire,
- un forfait de dépôts en fonction de la composition des ménages dans les Points d'Apports Collectifs (PAC) pour les ordures ménagères.

Une part variable correspondant :

- aux dépôts supplémentaires, au delà du quota prévu dans le forfait.

QUAND ?

La redevance incitative sera mise en place en 3 temps :

- Mise en place technique des colonnes (en lien avec les municipalités), intégrant aussi les travaux de génie-civil ;
- Fonctionnement « à blanc » : **le nouveau dispositif sera activé tout en maintenant l'ancien système de facturation**, pour permettre à chacun de mieux comprendre comment maîtriser le montant de sa facture ;
- **Démarrage de la tarification incitative dans les mois qui suivront** avec application de la nouvelle grille tarifaire adoptée par les élus communautaires.

17

Ce que nous pouvons retenir ...

1

La redevance incitative sera plus juste puisque la facturation sera en lien avec la production réelle des ordures ménagères des usagers

2

Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs) en part variable

3

Plus on réduira le volume des ordures ménagères, plus on stabilisera les coûts

4

La mise en place prendra du temps (fin 2022, début 2023)

Exemple d'équipements qui pourraient être installés sur le territoire



Exemple d'un badge d'ouverture de conteneurs qui pourrait être délivré aux usagers



Exemple de mode de calcul de la redevance annuelle incitative de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée)

COMPOSITION DU FOYER (NOMBRE DE PERSONNES)	PART FIXE			PART VARIABLE
	1 ABONNEMENT*	2 FORFAIT**	TOTAL 1+2 ABONNEMENT+FORFAIT	
1	[x] €	16 OUVERTURES/AN [a]€	[x]+[a] €/AN	1 OUVERTURE SUPPLEMENTAIRE = [y] €
2		28 OUVERTURES/AN [b]€	[x]+[b] €/AN	
3		38 OUVERTURES/AN [c]€	[x]+[c] €/AN	
4 ou 5		48 OUVERTURES/AN [d]€	[x]+[d] €/AN	
6 et +		52 OUVERTURES/AN [e]€	[x]+[e] €/AN	

18

*L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : **les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballage, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.** ** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sac noir).

D'autres territoires ont opté pour ce système de collecte près de chez nous ...



PORTRAITS

Echelle: **Département de la Dordogne**

497 Communes / 399 396 habitants
3 500 points de collecte Mise en place en 2021

Bilan le tonnage d'ordures ménagères produit a diminué de 30% et le volume de tri a augmenté de +26%

Echelle: **Communauté des bastides en haut-agenais Périgord** Département du Lot-et-Garonne

43 Communes / 18 200 habitants

140 points de collecte Mise en place en 2019

Bilan le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 50% et le volume de tri a augmenté de + 40%

La rénovation énergétique des bâtiments, levier de la relance et de la transition écologique

La Châtaigneraie cantalienne et les communes travaillent à la mise en œuvre d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics.

C'est un enjeu essentiel

- pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments et la facture sur le budget des communes,
- pour améliorer le confort des usagers,
- pour programmer des travaux et créer de l'activité pour les entreprises.

COMMENT ?

La Communauté de communes a missionné une équipe de bureaux d'études pour réaliser les audits énergétiques et les diagnostics techniques d'environ 80 bâtiments, qu'ils soient communaux ou communautaires. La liste n'est pas fermée...

Dans le même temps, la maquette numérique de chaque bâtiment est réalisée : concrètement, le plan papier du bâtiment est remplacé par une version numérique. Un logiciel de gestion est mis à disposition des communes qui peuvent ainsi directement gérer leur patrimoine. Des temps de formation sont prévus pour les élus et les secrétaires de mairie.

POURQUOI ?

La maquette numérique permet de renseigner toutes les données du bâtiment : les mètres, les caractéristiques (façades, sols, isolation, couverture...), les prévisions de remplacement des équipements... Elle permet aussi une mise à jour après chaque intervention, en direct, qu'il s'agisse de repeindre un mur, de remplacer des menuiseries ou de contrôler, par exemple, les extincteurs.

« La rénovation d'un immeuble communal qui héberge un commerce de proximité est la première phase d'un plan global de renforcement de l'attractivité de la commune et de la revitalisation de son centre bourg. Ce projet est aussi une opportunité pour la commune de relever le défi de la transition écologique par une rénovation respectueuse de l'environnement tournant délibérément la page des énergies fossiles. Priorité a été donnée à une réduction drastique des besoins en énergie du bâtiment. Avec à la clé une baisse de la facture et la garantie de retombées économiques durables sur l'ac-

COMMENT L'OPÉRATION EST ELLE FINANCÉE ?

C'est une démarche innovante, inédite sur un territoire rural, parce qu'elle permet à de petites communes, dans une même démarche collective, de bénéficier d'outils répondant aux enjeux des transitions numérique et écologique.

La Communauté de communes parvient ainsi à mobiliser des financements de l'Etat et à être lauréate d'appels à projets, au niveau national et européen, qui lui permettent de financer les audits et les diagnostics, de mettre en place les maquettes numériques et le logiciel de gestion mais aussi de recruter un « économiste de flux ». En effet, à partir du mois d'août, un technicien accompagnera les communes dans leurs projets de rénovation ou, plus simplement, au quotidien, dans la gestion de leurs équipements. Ce projet, c'est une expérimentation, portée par la Châtaigneraie cantalienne et qui sera élargie à la CABA et à Cère et Goul dans le cadre du Contrat de Relance et De Transition Ecologique (CRTE), qui sera prochainement signé avec l'Etat.

OÙ EN EST ON ?

Les audits et les diagnostics sont en cours de réalisation. Dans le cadre du plan France Relance, des travaux sont déjà programmés par les communes sur une vingtaine de bâtiments dès 2021, pour un prévisionnel d'environ 7 000 000 €.

tivité éprouvée depuis mars 2020 par les effets de la crise. Le Plan de rénovation énergétique des bâtiments initié par la Châtaigneraie cantalienne lui-même et l'apport logistique de la technologie BIM dans son exécution constituent un outil formidable au service des communes qui souhaitent s'engager dans la transition écologique".

Guy MESPOULHES (Maire de Siran)



Coordonné par



ACT'EE

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

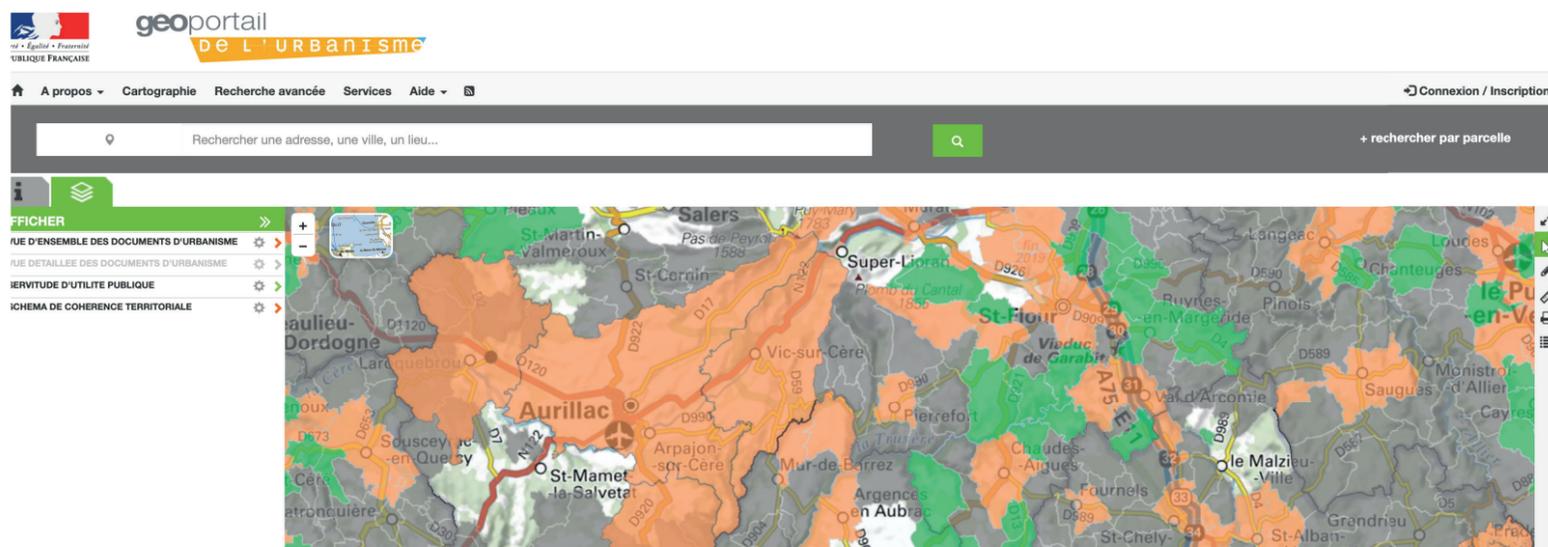
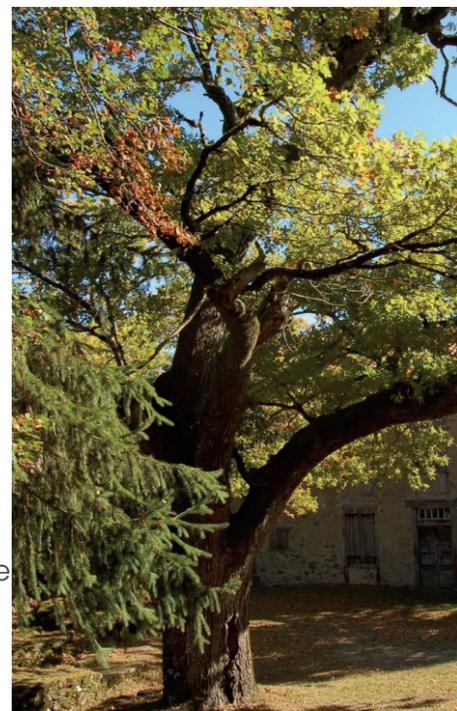


19

PLU ?

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL CHÂTAIGNERAIE, ON VOUS EXPLIQUE TOUT ...

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui **détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols**. Le PLUi est le document d'urbanisme de référence pour un groupement de communes (EPCI) et permet de coucher sur papier une vision pour tout un territoire.



La Châtaigneraie cantalienne sera couverte par **4 Plans locaux d'urbanisme intercommunaux**. Les PLUi des secteurs de Laroquebrou et de Montsalvy sont applicables et ceux des secteurs de Saint Mamet la Salvetat et de Mours sont en cours d'élaboration.

J'AI UN PROJET ?

Le service d'Application du droit des sols (ADS), est chargé, pour le compte des communes membres de la Châtaigneraie cantalienne de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service est mutualisé avec celui de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac.

Si vous envisagez **de réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition**, il convient en premier lieu **de vous adresser à votre mairie afin de connaître le règlement applicable sur votre terrain et de vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur**. En effet, suivant la nature de vos travaux, il faudra effectuer une demande de permis ou une déclaration préalable.

Votre mairie reste le lieu unique de renseignement et de dépôt des dossiers d'urbanisme, elle se charge de transmettre votre dossier au service instructeur. En fin d'instruction, vous recevrez un arrêté du maire autorisant ou non vos travaux.

« Croiser urbanisme et activités économiques, penser l'urbanisme en valorisant le patrimoine, préserver le foncier agricole dans l'aménagement du territoire, prendre en compte la biodiversité et les énergies renouvelables... sont les objectifs des PLUi. C'est aussi l'assurance de transmettre aux générations futures un patrimoine préservé et de qualité. »

Michel CANCHES
Vice-Président en charge de l'urbanisme



POUR CONSULTER LES REGLEMENTS SUR VOTRE COMMUNE [HTTPS://WWW.GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

VOS INTERLOCUTRICES SERVICE ADS* 04 71 45 60 14

***APPLICATION DU DROIT DES SOLS** serviceads@caba.fr



CHRISTELLE DARDILLAC
c.dardillac@caba.fr



ELODIE PRINTINHAC
c.printinhac@caba.fr

Christelle et Elodie sont recrutées par la Châtaigneraie cantalienne depuis l'automne 2020, elles travaillent au sein du service unifié créé avec la CABA.

Améliorer votre habitat



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Depuis 2017, la Communauté de communes de la Châtaigneraie a mis en œuvre un accompagnement **pour les propriétaires qui souhaitent engager des travaux dans leur logement et celui de leur locataire.** Ce programme se termine **au 31 décembre 2021.**

Les travaux (fournitures et pose) doivent être réalisés par des entreprises du bâtiment, choisies par les propriétaires. Pour les travaux d'isolation et de chauffage, le professionnel doit avoir le label RGE Reconnu garant de l'environnement.

Pour les propriétaires occupants

22

Les aides sont soumises à des conditions de ressources : Pour un ménage de 2 personnes le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser sur votre dernier avis d'imposition est de 27 896 € soit un revenu mensuel de l'ordre de 2 600 € et à un engagement d'occupation du logement pendant au moins 6 ans. Les aides financières sont accordées par l'Anah et la Communauté de communes, elles peuvent

représenter jusqu'à 70 % des travaux HT. Les personnes retraitées peuvent également bénéficier d'une aide de leur caisse de retraite (CARSAT, MSA ...) pour compléter leur financement.

Les travaux sont en priorité des travaux d'isolation/chauffage, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (douche italienne, monte-escalier, plan incliné...), des travaux de sécurité, salubrité ou de remise en état d'un logement dégradé.

Pour les propriétaires bailleurs

Les aides sont soumises à un engagement de location pendant au moins 9 ans du logement qui sera loué à des locataires avec un loyer plafonné. En fonction de l'état du logement, les aides de l'Anah et de la Communauté de communes peuvent atteindre 40 % des travaux sur un plafond de 750 € ou 1 000 € du m² (maxi 80m² par logement).

Les travaux doivent porter soit sur une remise en état complète du logement soit sur des économies d'énergie.

Afin de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets et leurs démarches, la Communauté de communes a confié l'animation et le suivi de cette action à SOLIHA Cantal, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat privé.

Dès l'instant où le propriétaire est éligible, un technicien de SOLIHA se rend au domicile pour réaliser une étude globale du logement et conseiller le propriétaire sur les travaux à engager.

CHIFFRES CLÉS

TRAVAUX GÉNÉRÉS

4 209 446 €

AIDE ANAH (AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT)

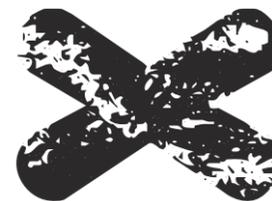
1 924 849 €

AIDE COMMUNAUTAIRE

173 973 €



Les programmes d'amélioration de l'habitat menés sur le territoire se terminant fin 2021, la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne se projette d'ores et déjà sur les prochaines années. Tout d'abord, une évaluation des programmes en cours à l'échelle de l'arrondissement (SCoT) est engagée dès cette année, afin de mesurer l'efficacité et les impacts sur les ménages et les logements. En fonction de cette évaluation et de ses résultats, de nouveaux enjeux en termes d'amélioration de l'habitat seront définis. S'il s'avère que des besoins sont identifiés, la mise en place d'un nouveau programme d'intervention sur l'habitat privé pourra alors être envisagée en partenariat avec l'Etat.



Le département du Cantal en partenariat avec les intercommunalités met en place **un guichet unique pour toutes les aides liées à l'habitat** : le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Il permet d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique.



MAURS 2ème et 4ème mardi

de chaque mois de 10h30 à 12h00

à la Maison des Services, place du 11 novembre.

SAINT-MAMET-LA SALVETAT 1er et 3ème jeudi

de chaque mois de 10h00 à 12h00

à la Maison des Services, 5 rue des Placettes.

LAROQUEBROU 2ème jeudi

de chaque mois de 10h00 à 12h00

à la Maison des Services, 21 rue de la Trémolière

MONTSALVY 4ème jeudi

de chaque mois de 10h00 à 12h00

à la Maison des Services, place du Barry

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à ces permanences peuvent contacter **SOLIHA Cantal** au 04 71 48 32 00 ou cantal@solihha.fr



23

PERMANENCES

La Châtaigneraie investit pour sa jeunesse !

ON HARMONISE L'OFFRE DE SERVICES DES ACCUEILS DE LOISIRS 1

Depuis le 1er janvier 2021 les Accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) de Lafeuillade en Vézie, Roannes Saint Mary, Maurs, Laroquebrou et Le Rouget-Pers sont gérés en direct par la Communauté de communes. La gestion et l'animation de celui de Saint Mamet la Salvetat est confiée à l'association Famille Rurales entre Cère et Rance. Vous pouvez retrouver **les dates d'ouverture ainsi que les programmes des 6 accueils de loisirs de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne pour l'année 2021 sur le site internet chataigneraie15.fr** (sous réserve des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19).

ON S'OCCUPE DES ADOS ! 2

La Communauté de communes poursuit une politique dynamique en faveur des adolescents du territoire. Pour soutenir les jeunes âgés de 12 à 17 ans (et jusqu'à 25 ans) dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la Communauté de communes va signer une convention avec la CAF du Cantal, l'association Familles Rurales entre Cère et Rance et l'association Mazarotte et Cie. **L'un des objectifs majeurs est d'encourager les initiatives des adolescents et de renforcer leur accompagnement éducatif, y compris par des outils numériques. Grâce au soutien de la CAF, le territoire continue ses actions en faveur des jeunes sur le territoire. Des idées, des envies, besoin d'infos :**

Contact à **Saint-Mamet**, Marylène, Familles Rurales Entre Cère & Rance au 04 71 64 81 09
Contact à **Maurs**, Emilie, La Mazarotte au 06 75 66 32 37 ou Virginie, ALSH Maurs 06 40 44 21 47
Contact **Lafeuillade-Roannes** Gaëtan au 06 64 14 08 91
Contact **Laroquebrou** Sabrina au 06 81 53 51 34
Contact Général Communauté de communes
Mélodie 04 71 49 33 30

La petite enfance (0-3 ANS)

QUELS MODES D'ACCUEIL SONT ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE ?

MULTI-ACCUEIL "LES P'TITES CANAILLES"

MAURS ouverte depuis 2009 avec une capacité d'accueil de 15 places du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et gérée par la Communauté de communes. De nombreuses activités sont organisées tout au long de l'année par l'équipe : sorties à la bibliothèque, au marché, au musée, aux spectacles, à la pataugeoire ... ateliers de cuisine, d'éveil musical, jeux avec le relais petite enfance...



LA MICRO-CRÈCHE "LES P'TITS PELOUS"

LAFEUILLADE EN VÉZIE ouverte en 2018 avec une capacité de 10 places du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Sa gestion a été déléguée à la *Fédération Familles Rurales du Cantal*. De nombreuses activités sont aussi proposées aux enfants, ateliers d'éveil, lecture d'histoires, jeux en extérieur ...



24

25

MULTI-ACCUEIL EN PROJET

SAINT-MAMET LA SALVETAT Un projet de crèche de 20 places va voir le jour à Saint-Mamet la Salvetat (derrière la maison de santé)... Une étude de la Caisse d'Allocation Familiale réalisée en 2019 a démontré qu'il y avait un fort besoin de garde sur ce secteur. Les travaux devraient débuter fin 2021.



Perspective entrée principale ©Estival Architecture



Perspective Sud-est ©Estival Architecture

Les Relais Petite Enfance

AUDREY ISSERTE
MAURS
rpe.maurs@
chataigneraie15.fr
06 79 53 78 14

LEA GAUTHIER
LAROQUEBROU
rpe.laroquebrou@
chataigneraie15.fr
07 72 45 51 45

FABIENNE RIEHL
SAINT MAMET LA SALVETAT
rpe.stmamet@
chataigneraie15.fr
06 48 36 50 63

CAROLINE CAPREDON
MONTSALVY/LAFEUILLADE
rpe.montsalvy@
chataigneraie15.fr
06 11 14 28 38



UNE OFFRE D'ANIMATION POUR LES TOUT PETITS...

Les Relais Petite Enfance sont au nombre de 4 répartis sur chaque pôle du territoire communautaire.

Ce sont des lieux de rencontre et d'éveil où les assistantes maternelles, enfants et parents tissent des liens sociaux. 242 enfants, 55 assistantes maternelles et 109 familles ont fréquenté le RPE en 2020.

26

Les assistantes maternelles

Au nombre de 120 en 2019, elles ne sont en 2021 plus que 105 sur le territoire communautaire à accueillir des enfants à leur domicile chaque jour. Le recours à une assistante maternelle est le mode de garde le plus utilisé en France, pourtant c'est un métier souvent mal connu, avec des missions vastes et un encadrement juridique complexe. Lors du confinement au printemps dernier, les conditions de travail de ces professionnelles se sont transformées : elles ont pu garantir la continuité d'accueil des enfants. Sur dérogation, elles ont gardé quotidiennement jusqu'à 6 enfants, au lieu de 4 maximum habituellement pour accueillir les enfants de personnels prioritaires. Elles ont vu leur charge de travail augmenter considérablement avec la désinfection supplémentaire nécessaire chaque jour, s'ajoutant au ménage quotidien. Leurs horaires de travail se sont parfois allongés pour s'ajuster aux horaires de leurs employeurs (soignants, etc.). Elles ont dû

réaménager leurs domiciles, repenser les zones de jeux et les conditions d'accueil des familles, pour se conformer aux directives ministérielles. Certaines ont parfois subi des ruptures de contrats dues à la crise ou des chutes de revenus en chômage partiel. Elles ont malgré tout continué à rassurer, soutenir, et soulager les familles et permis à de nombreux professionnels de pouvoir continuer à travailler. A travers ces quelques lignes partagées, nous souhaitons mettre en avant le travail des assistantes maternelles de la Châtaigneraie cantalienne !

« Les politiques petite enfance, enfance et jeunesse, traversent l'ensemble des actions publiques menées par les collectivités. Les enjeux liés à la jeunesse ne se limitent pas seulement aux modes de garde, aux loisirs et à l'animation, on les retrouve également en matière d'aménagement du territoire, d'équipement, de transport, de santé, de culture etc. En tant qu'élus en charge de la politique enfance jeunesse, nous souhaitons mener une politique jeunesse bienveillante et adaptée à un contexte démographique, économique et sociologique en pleine évolution tout en proposant une offre de services adaptée à chaque tranche d'âge et identique sur le territoire. »

Annie PLANTECOSTE
Vice-présidente
En charge de la politique
enfance-jeunesse



MUSIQUE UNE ÉCOLE QUI A DU S'ADAPTER

Les professeurs et intervenants musique, soucieux d'offrir un enseignement de qualité, ont su s'adapter dans ce contexte sanitaire contraignant.

Après la période de confinement du printemps dernier, l'école de la Châtaigneraie cantalienne est la seule à avoir retrouvé ses élèves en présentiel au mois de juin 2020. Puis après une rentrée presque classique, les cours ont dû à nouveau se tenir en visio-conférence entre les vacances de Toussaint et le début du mois de janvier 2021. Depuis, les professeurs ont à nouveau modifié leur emploi du temps pour respecter le couvre feu et accueillir le plus grand nombre en présentiel du lundi au samedi avant 18h00.

Malgré cela certains cours doivent tout de même se tenir en visio tandis que ceux rassemblant trop d'élèves sont malheureusement annulés...



27

L'impact des mesures sanitaires sur la culture

BARBARA CARLOTTI

28

Tous les spectacles de la fin de saison culturelle 2019-2020 ont été reportés sur cette année scolaire 2020-2021. Malheureusement depuis la fin octobre 2020, la Communauté a été dans l'obligation de reporter tous les spectacles. Des dates de report ont été posées. Elles seront communiquées quand il sera possible d'accueillir à nouveau

des spectacles et des publics. Avant de devoir baisser le rideau, les différents publics ont eu le bonheur d'écouter Barbara Carlotti, de savourer "Manger" de la cie Zygomatic, et de partager le spectacle Bankal de la Cie Puéril Péril en famille et avec les centres de loisirs... **Le public aura bientôt le plaisir de retrouver les artistes et les émotions que procure le spectacle vivant.**

Grâce à notre équipe "Culture", le lien qui relie tous les acteurs culturels de la Châtaigneraie Cantalienne a permis une réactivité et une adaptation permanente à la situation ! L'engagement et l'assiduité des élèves dans ce contexte difficile sont à souligner. Ils ont fait écho à l'implication remarquable de leurs enseignants, maintenant ainsi une dynamique et un plaisir partagé : une belle leçon de vitalité. Cet élan, nos associations le portent aussi. Elles ont à cœur d'animer ce territoire et se tiennent prêtes à décliner leur calendri-

er dès que la situation le permettra! L'envie et la hâte consomment tout autant les artistes qui n'attendent que le "feu vert" pour vous retrouver sur la programmation culturelle et partager toutes leurs émotions... La commission soutient ainsi dans cette difficile période la culture et tous ces acteurs pour permettre un accueil du public au plus vite et dans les meilleures conditions !

Isabelle LEMAIRE
Vice-présidente
en charge de la culture



CIE ZYGOMATIC

CONQUES VERS UN CLASSEMENT GRAND SITE DE FRANCE

Un travail partenarial a été engagé dès 2019 en vue d'obtenir le classement de Conques « Grand Site de France ».

Le périmètre du projet réunit 5 communes

- Conques-en-Rouergue (commune nouvelle rassemblant 4 communes historiques),
- Cassaniouze,
- Pruines,
- Sénergues
- Vieillevie

2 communautés de communes : Conques-Marcillac, Châtaigneraie cantalienne

2 départements : Aveyron, Cantal

L'enjeu de ce classement est de faire vivre le territoire du Grand Site en s'appuyant sur la notoriété

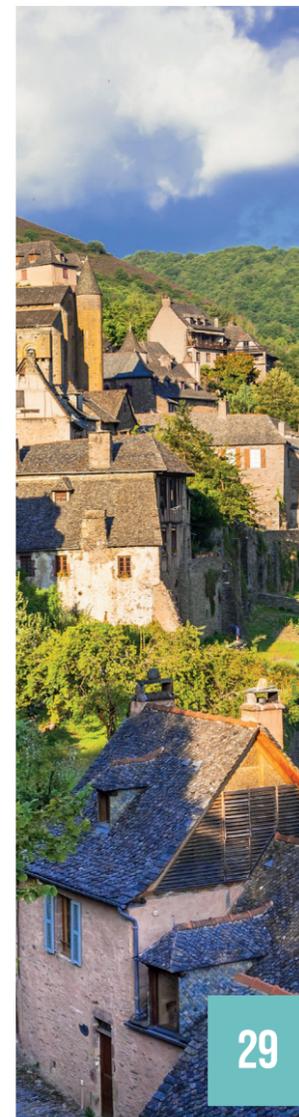
de Conques et en diffusant sa fréquentation au sein du Grand Site et au-delà, en articulant préservation du paysage et développement local. La cohérence et la qualité des actions proposées et conduites pour y répondre sont reconnues à terme par **le label Grand Site de France.**

OBJECTIFS ET CALENDRIER 2021-2025...

A court terme : un dossier d'Opération Grand Site déposé en 2021 pour être officiellement engagé dans la démarche Grand Site et répondre aux éléments manquants pour le label

A moyen terme : dépôt de la demande de label en 2024 et obtention du label Grand Site de France en 2025 au plus tard

29



LES CONDITIONS PRÉALABLES POUR ÊTRE DANS LA DÉMARCHE GRAND SITE

- UN SITE CLASSE COEUR PATRIMONIAL DU GRAND SITE**
(Conques et Gorges du Dourdou)
classement obtenu en 2021
- UN PERIMETRE GEOGRAPHIQUE**
validé en 2019
- UN PROJET DE TERRITOIRE**
en cours d'élaboration
- UNE STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMARCHE**
à venir création d'un Syndicat mixte, mise en place du comité de pilotage et technique

VTT



Randonnée Pédestre (58 circuits)

La Châtaigneraie Cantalienne est gestionnaire de nombreux sentiers de randonnées pédestres sur tout le territoire. Suite à la création de la Communauté de communes au 1er janvier 2017, les élus ont souhaité **harmoniser les conditions d'entretien des chemins de randonnée.**

L'objectif est double,
 - faire de la randonnée un levier touristique et potentiellement économique,
 - assurer à l'ensemble du territoire un traitement identique sur les sentiers, en veillant tout particulièrement à l'entretien, au balisage, à la signalétique, à la valorisation...

La Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a répondu à cette volonté en inscrivant dans ses compétences facultatives à vocation touristique :

« Aménagement et entretien d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, VTT dont la promotion est assurée par l'Office de tourisme communautaire ». La gestion signifie l'entretien des sentiers tout au long de l'année, la sécurisation si nécessaire, et la remise en état du balisage depuis cette année. Nos sentiers constituent un réseau de chemins de près de 480 km. La Communauté **assure la gestion de 58 sentiers dispersés sur tout le territoire et appartenant au réseau départemental (PDIPR), ainsi que la gestion de 2 GR, le GR 465 Monts du Cantal à la Vallée du lot (48 km) et le GR 652 Gorges de la Cère (15.8 km).**



PATEL

Création d'itinéraires VTT (6 circuits)

Courant 2021, la Châtaigneraie cantalienne en partenariat avec l'office de tourisme met en place 130 km de circuits VTT.

- MARCOLES (15,2 km) Circuit familial et roulant aux abords de la cité médiévale.
- PUYCAPEL-CASSANIOUZE-SENEZERGUES (35 km) Circuit avec de superbes points de vue sur un parcours très varié, avec notamment le plateau de l'Aubrac.
- MONTSALVY-RIOLS (19 km) Avec un départ près du château édifié sur les anciens remparts, l'itinéraire offrira de jolis panoramas.
- MAURS-QUEZAC-SAINT-ETIENNE-DE-MAURS (16 km) Tracé au départ de la cité médiévale de Maurs, très appréciée pour sa morphologie circulaire d'époque et pour la richesse de son patrimoine.
- ARNAC (17 km) Agréable sentier offrant de nombreuses vues sur le lac d'Enchanet.
- LE ROUGET PERS-CAYROLS-ROUMEGOUX-GLENAT-LA-SEGALASSIERE (27 km) Un très joli tracé entre les reliefs granitiques, les vues sur le bourg du Rouget-Pers et les Monts du Cantal.

Le sentier du tour du lac de Saint- Etienne- Cantalès

La première tranche de travaux d'une longueur de 9 kilomètres confiée à l'entreprise reilhacoise SATPA (sur les communes de Saint-Étienne-Cantalès, Saint-Gérons et le Rouget Pers) est lancée et doit être livrée prochainement. L'objectif est de créer un sentier et d'aménager des aires composées de mobiliers originaux et d'espaces de jeux pour enfants (Rénac Plage, Saint-Étienne-Cantalès sous la piscine, ancien jardin dendrologique sur le Rouget Pers etc.).

Ce projet est né en 2015 d'une volonté de 2 collectivités (CABA et Châtaigneraie cantalienne) de travailler sur un projet commun de valorisation touristique du lac de Saint-Étienne-Cantalès. Ce travail de création d'itinéraire a été mené en collaboration avec l'entreprise EDF et a pour ambition de compléter l'offre touristique du secteur tout en offrant un cadre aménagé de pratique sportive pour les Cantaliens.

“La politique touristique de la Châtaigneraie cantalienne repose sur son patrimoine naturel (les lacs, la vallée du Lot etc.) et architectural (Petites Cités de Caractère, bâti etc.), ses équipements (Base de Canoës de Viellevie, Karting, Centre de remise en forme du Rouget-Pers etc). Dès 2017, la Communauté de communes a souhaité clarifier et structurer son action touristique à court et moyen terme autour du renforcement de l'attractivité et l'image de la Châtaigneraie.”



Michel CABANES
Vice-président en
charge du tourisme



9 KMS AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

32

La réalisation de la première tranche de travaux pour la l'aménagement du tour du lac de Saint-Etienne-Cantalès est finalisée, suivant un itinéraire d'une longueur de 42 kilomètres, dont 70 % de sentiers naturels. Il s'étend côté Châtaigneraie cantalienne sur les communes de Saint-Étienne-Cantalès, Saint-Gérons, Le Rouget Pers. Le tour du lac abrite de très nombreuses richesses que l'on pourra désormais découvrir au fil de ses kilomètres jalonnés de villages, de jardins, de petits ports et de superbes points de vue.

Parcourir les bords du lac à son rythme, se ressourcer au bord de ses eaux, les coups de cœur sont nombreux sur ce parcours en construction, que l'on soit amateur de nature, de sport, de farniente ou des trois à la fois.



UN PASSEPORT POUR LA
FORME ET LA VITALITÉ

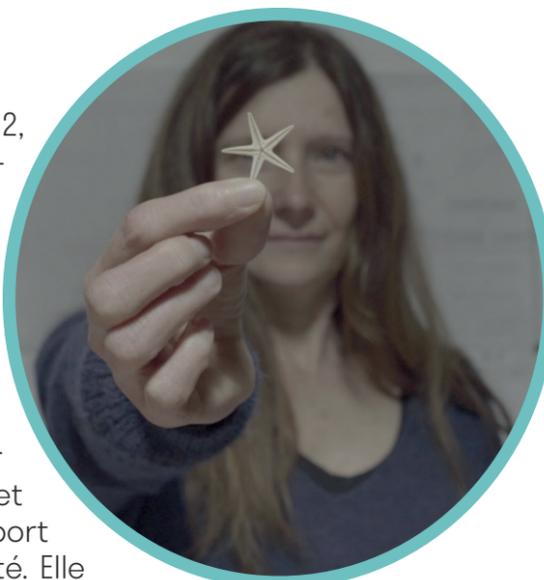
33

ASTER SAINT ETIENNE CANTALÈS

DEGRÉ
D'ORIGINALITÉ
ÉLEVÉ

L'ARTISTE

Née en 1972, Delphine Gigoux-Martin étudie l'histoire de l'art et l'archéologie à Clermont-Ferrand, ville où elle est toujours installée. Son travail d'artiste a toujours été influencé par la nature et la culture et plus précisément le rapport entre humanité et naturalité. Elle conçoit ses œuvres et expositions à travers plusieurs techniques de représentation : sculpture, dessin, installations, vidéo, etc. pour questionner le monde et le sens que l'on lui donne en ouvrant le champ des dialogues.



L'OEUVRE "ASTER"

En cours d'installation sur le barrage de Saint-Etienne-Cantalès, c'est en juillet que vous pourrez venir découvrir cette œuvre. 300 étoiles en céramique émaillée sont fixées de chaque côté des évacuateurs de crues ; des étoiles qui brilleront la nuit et scintilleront le jour. Il faudra attendre le coucher du soleil pour voir s'animer la voûte de cet impressionnant barrage d'eau. Une série de dessins animés réalisés par l'artiste (Loup, cerf, poisson etc.) et visibles à partir des belvédères de part et d'autre du barrage. Si vous souhaitez en savoir + sur l'oeuvre de Delphine Gigoux-Martin aster.saint-etienne-cantales.fr

UNE COMMANDE PUBLIQUE
D'OEUVRE D'ART FINANCÉE À
80 % PAR L'ETAT



Marion
Chambinaud

RÉSIDENCE

Actuellement en résidence d'artiste en lien avec l'oeuvre ASTER sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne, Marion Chambinaud travaille à partir du matériau céramique. La résidence mission a débuté en janvier 2021. Marion a effectué de nombreuses rencontres, avec les publics scolaires, les foyers de vie du Rouget Pers et de Laroquebrou (Handi Aide) et l'EHPAD de Mauris. Elle intervient dans 8 classes dans les écoles de Saint-Mamet- la-Salvetat, Marcolès, Ladinhac et Roannes-Saint-Mary.

Elle mène des projets très différents, un travail sur le fossile d'un animal imaginaire, un autre autour des constellations et un troisième sur le détournement d'un outil d'observation du ciel. Pour les 2 foyers de vie, Marion a travaillé avec les résidents autour du site de la plage de Rénac. L'objectif était de travailler et de faire flotter de la céramique. Sur la plage de Rénac, un four à bois est installé pour devenir l'outil qui relie ses productions sur site et les productions des différentes personnes et enfants auprès desquels elle intervient.

A VOS AGENDAS

Dans le cadre du projet ASTER

Conférence Découverte du ciel Etoilé

Lieu : Saint-Etienne-Cantalès
Date 18 juin 2021

Conférence La Porcelaine

Lieu : Vieillevie
Date 26 juin 2021 (Après-midi)

Conférence Aster Fleur et Etoile

Lieu : Saint-Gérons
Date 19 juin 2021

Conférence La commande publique une collection dans un territoire

Lieu : Aurillac
Date 1er juillet 2021

Conférence Les Dessins fixes et Animés

Lieu : Mauris
Date 26 juin (Matinée)

Gratuit
Réservation : 04 71 49 33 30



ASTER LES DATES

La Châtaigneraie continue de soutenir ses commerces de proximité

Concrètement sur le territoire ?

MISE EN PLACE D'UNE AIDE

Les élus de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne ont décidé de réserver une enveloppe annuelle de 50 000 euros d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'Artisanat et des services avec Points de vente.

Cette aide financière vise à maintenir et à renforcer le tissu commercial existant à l'échelle des 50 communes du territoire. Elle s'inscrit dans une stratégie de renforcement de l'attractivité générale du territoire et du maintien d'une offre commerciale de proximité, diversifiée et dynamique, répondant aux besoins des habitants.

L'aide de la Communauté de la Châtaigneraie cantalienne permet au bénéficiaire de mobiliser l'aide mise en place au niveau de la Région Auvergne Rhône-Alpes, c'est un véritable effet levier. La Communauté attribue également des co-financements dans le cadre du programme européen LEADER.

LES BÉNÉFICIAIRES ?

Les commerçants qui créent, reprennent ou développent une activité commerciale avec point de vente.

Sont éligibles les entreprises répondant aux conditions suivantes :

- Les petites entreprises de 0 à 49 salariés inclus
- dont le chiffre d'affaires n'exoède pas 1 million d'euros et avec une surface du point de vente inférieure à 400 m²
- Les entreprises en phase de création, de reprise ou de développement
- Les entreprises indépendantes ou franchisées, ou commerçants non sédentaires installés sur les marchés, ou les entreprises de métiers d'art
- Les entreprises avec un point de vente



“Les élus de la Châtaigneraie ont toujours considéré que le soutien de ses acteurs économiques était une priorité. Avec près de 1730 entreprises (industries, commerçants, artisans, professionnels du tourisme etc...) implantés sur le territoire, avec des entreprises de renommée nationale et internationale, la Châtaigneraie cantalienne doit continuer à être attractive pour ses acteurs économiques et pour l'accueil d'activités nouvelles qui créeront de l'emploi...”

Antoine GIMENEZ
Vice-président en charge de l'économie

LES DEPENSES ELIGIBLES ?

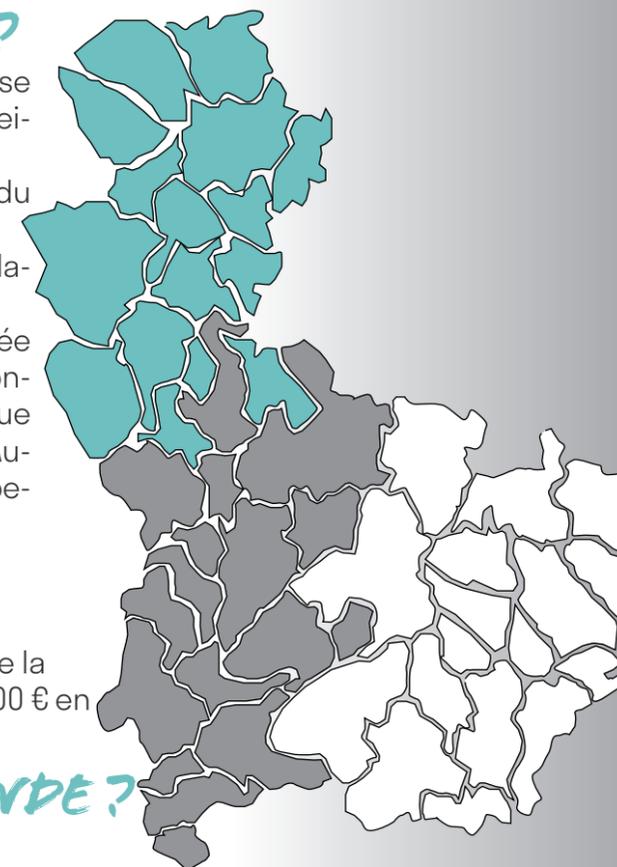
- Les investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité du local, façades, éclairage, enseigne, décoration, aménagement intérieur, ...etc.)
- Les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideaux métalliques, etc.)
- Les investissements d'économie d'énergies (isolation, éclairage, chauffage, etc.)
- Les investissements matériels (véhicule de tournée pour un commerçant sédentaire ou véhicule constituant le point de vente ambulante à condition que l'activité s'exerce principalement sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes, matériel forain d'étal, équipements numériques, etc.), neufs ou d'occasion
- Les supports de communication

MONTANT DE L'AIDE ?

L'aide attribuée par la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne peut atteindre 500 € à 5000 € en fonction des dépenses éligibles au dossier.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Le porteur de projet se rapproche du service développement économique de la Châtaigneraie Cantalienne (contacts ci-dessous en fonction du secteur).



UN PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À VOTRE ÉCOUTE ...

GILLES COMBELLE

g.combelle@chataigneraie15.fr

ARNAC
CROS-DE-MONTVERT
GLENAT
LA SEGALASSIERE
LAROQUEBROU
MONTVERT
NIEUDAN
OMPS
ROUFFIAC
ROUMEGOUX
SIRAN
SAINT-GÉRON
SAINT-SANTIN-CANTALÈS
SAINT-SAURY
SAINT-VICTOR
SAINT-ETIENNE-CANTALÈS

MARJORIE NOBLANC

m.noblanc@chataigneraie15.fr

BOISSET
CAYROLS
LE TRIOULOU
LEYNHAC
LE ROUGET-PERS
MAURS
MONTMURAT
PARLAN
QUÉZAC
SAINT MAMET LA SALVETAT
ROUZIER
SAINT-ANTOINE
SAINT-CONSTANT-FOURNOULÈS
SAINT-ÉTIENNE-DE-MAURS
SAINT-JULIEN-DE-TOURSAC
SAINT-SANTIN-DE-MAURS
VITRAC

MARIE-GAËLLE CAZES

mg.cazes@chataigneraie15.fr

CASSANIOUZE
JUNHAC
LABESSERETTE
LACAPPELLE-DEL-FRAISSE
LADINHAC
LAFEUILLADE-EN-VÉZIE
LAPEYRUGUE
LEUCAMP
MARCOLÈS
MONTSALVY
PRUNET
PUYCAPEL
ROANNES-SAINT-MARY
SANSAC-VEINAZÈS
SÉNEZERGUES
TEISSIÈRES-LÈS-BOULIÈS
VIEILLEVIE

Une histoire Familiale INTERLAB

MÉCA THEIL

Accélérateur de développement



Depuis Puycapel, l'entreprise familiale Interlab/Interscience, dirigée par Emmanuel et Jules Jalenques, s'impose comme l'un des leaders mondiaux du matériel destiné aux analyses microbiologiques. François Jalenques, leur père, physicien et entrepreneur français décide d'automatiser le travail de routine du dénombrement bactérien. Il décide d'installer son entreprise au cœur du Cantal, berceau de ses origines familiales. En 2012, deux de ses enfants reprennent l'entreprise. La société emploie aujourd'hui 130 personnes déployées sur des sites en France et commercialise des machines de laboratoire dans la microbiologie indispensable pour l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique. Ces machines permettent de garantir que le

produit est consommable. L'usine comprend 6 000 m² dont un centre de Recherche & Développement, un espace de production et un centre de stockage. Pour accompagner la croissance de l'entreprise, la Communauté de commune réalise deux bâtiments supplémentaires (Atelier de production et atelier de stockage). L'entreprise verse un loyer à la Communauté. Le montage de l'atelier relais permet ainsi à l'entreprise de concentrer ses investissements sur la recherche et développement.

Le projet est financé dans le cadre du Plan France Relance. Les travaux doivent débuter fin d'année 2021.

À terme le projet doit permettre la création d'une quarantaine d'emplois. Il démontre que des réussites industrielles sont possibles sur un territoire rural.



Emmanuel Jalenques ©



Jules Jalenques ©



Présentation du projet Plan de Relance à INTERSCIENCE en présence du Préfet de Département, du Président et élus de la Communauté et de Jules et Emmanuel Jalenques février 2021

L'entreprise MécaTheil est créée en 1998, elle conçoit et fabrique des machines spéciales dans les domaines de la robotique et des automatismes sur la commune de Lafeuillade-en-Vézère. Son objectif est de satisfaire les besoins d'automatisation des chaînes de production pour augmenter la productivité et la compétitivité de ses clients. 39 personnes travaillent sur ce site (Partie Bureau d'étude et atelier mécanique). MécaTheil travaille dans de nombreux secteurs d'activités industriels : agroalimentaire, automobile, bâtiment,

cosmétique, emballage, fonderie, industrie du caoutchouc, mécanique, métallurgie, plasturgie... La Châtaigneraie Cantalienne a souhaité encourager cette entreprise à travers un Atelier-Relais pour la construction et le financement de 2200 m² de bâtiments fonctionnels et adaptés à la nouvelle croissance de l'entreprise. Le coût total de la réalisation est de 1 998 000 € dont 900 000 € de subvention régionale.

Emmanuel Jalenques Interscience-Interlab

« L'accompagnement de la Communauté de communes depuis notre première usine dans les années 90, jusqu'à notre projet d'agrandissement et la création d'un campus industriel à Puycapel est fondamental ! C'est précieux de pouvoir échanger avec les acteurs locaux car nous sommes tous conscients des enjeux mutuels. Nous en profitons pour remercier Monsieur Gimenez, Monsieur Visinoni, Monsieur Tesseydou pour leur soutien sans faille. Nous avons senti votre soutien et cela nous motive à créer de l'activité et des emplois sur le territoire. Au nom de tous les salariés, merci. »

Relançons la production de châtaignes ...

Considérant les enjeux territoriaux et économiques liés à la valorisation de la châtaigne et du châtaignier, la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a inscrit en 2017 la promotion d'une filière locale de la châtaigne au nombre des objectifs de son projet de territoire.

L'ambition de la communauté de communes porte sur 100 ha de châtaigniers plantés ou rénovés, soit l'équivalent de 7000 arbres. Une partie de ce plan est financée par le Plan Châtaigneraies Traditionnelles porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'autre l'est par la Communauté de communes qui a mis en place un accompagnement financier aux projets, complémentaire à celui voté par la Région.

La Communauté et la Chambre d'Agriculture du Cantal ont signé une convention pluri-annuelle confiant à la Chambre d'Agriculture l'animation du "Plan Châtaigneraies": Promotion du plan de relance, co-animation du comité de pilotage et accompagnement des démarches individuelles et collectives. De 2017 à 2020, le financement de cette animation a été assuré par des crédits LEADER Pays d'Aurillac. En 2021, la Communauté de communes prend le relais pour le financement de l'action.

40

La Communauté et la Chambre d'Agriculture du Cantal ont signé une convention pluri-annuelle confiant à la Chambre d'Agriculture l'animation du "Plan Châtaigneraies": Promotion du plan de relance, co-animation du comité de pilotage et accompagnement des démarches individuelles et collectives. De 2017 à 2020, le financement de cette animation a été assuré par des crédits LEADER Pays d'Aurillac. En 2021, la Communauté de communes prend le relais pour le financement de l'action.

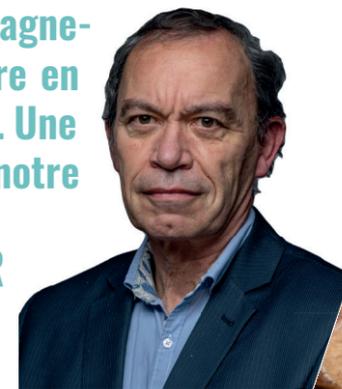


A l'issue des 3 premières années, plus de 100 contacts ont été pris pour des projets de rénovation ou de plantation. Les demandes de financements déjà déposées portent sur plus de 2000 arbres plantés et 500 arbres rénovés par une trentaine de porteurs de projets. De nouveaux vergers représentant près de 1200 arbres devraient bénéficier du plan châtaigneraies.

On assiste au développement d'un modèle d'agroforesterie cantalienne spécifique qui allie élevage et châtaigniers. Il s'agit de planter en alignement intra parcellaire pour conserver un usage fourrager aux parcelles avec double finalité économique végétale et animale. Cette technique permet également de répondre aux problématiques de changement climatique : amélioration de la pousse de l'herbe et mise à disposition d'abris pour les animaux.

« Cette action de la Communauté de communes vers la production de son fruit éponyme s'inscrit dans une démarche d'identité du territoire, d'identification de ses habitants à celui-ci et à cette collectivité, mais surtout à la recherche d'une activité économique créant à terme une véritable filière économique. Celle-ci bénéficiera à tous : particuliers producteurs ou acteurs actuels ou futurs de la transformation, et principalement aux agriculteurs qui pourront profiter d'une réelle diversification, apportant un plus en terme de ressources, ainsi qu'un appui à de nouvelles pratiques prenant en compte la protection des animaux et des exploitations par rapport au changement climatique. Sa réussite avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture en démontre l'attrait et la pertinence. Une action favorisant la résilience de notre agriculture castaniaire ».

Eric FÉVRIER
Vice-président en charge de l'agriculture



41

LE PLAN CHÂTAIGNES

Pour une offre de soins de proximité...

Il n'y a pas d'avenir pour les territoires sans les services essentiels à la population. L'offre de soins est de ceux-là. Être sûr de pouvoir compter, dans un environnement proche, sur des médecins, des infirmières, des kinés, des pharmaciens et peut-être aussi, des ostéopathes, des podologues, des Sages-femmes, des pneumologues ... et d'autres professionnels de santé, participe de la qualité de vie que chacun recherche. Au même titre que les commerces essentiels, l'offre éducative, l'accueil des jeunes enfants, l'offre culturelle ou sportive... Aussi, la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne a décidé en liaison étroite

avec les professionnels installés de les accompagner pour construire une offre collective et coordonnée des soins. Créer des Maisons de santé pluriprofessionnelles favorise cet exercice collectif et a vocation à augmenter l'attractivité de la Châtaigneraie à de nouveaux professionnels, médecins notamment. Nous sommes tous mobilisés pour que demain, d'autres médecins nous rejoignent. Ces dernières années, ils sont 7 à avoir fait ce choix. L'enjeu est de taille et les territoires ruraux sont concurrents dans cette course à l'installation. Nous devons tout mettre en œuvre pour réussir, ensemble, dans cette entreprise.



Perspective entrée principale MSP Maurs ©Estival Architecture

UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE

L'aventure a commencé à Saint Mamet en 2016, lorsque les 2 médecins en exercice ont annoncé leur départ... De jeunes médecins envisageaient de s'y installer. Dans quels locaux ? Pour travailler avec qui ? Comment ? Avec quel projet ? Pour quels patients ? Répondre à ces questions et à quelques autres, c'est élaborer « un projet de santé » pour le territoire. Une fois ce projet rédigé, grâce à l'engagement du docteur Tourette notamment, puis validé par l'Agence Régionale de Santé, les acteurs de la santé se sont tournés vers la Communauté de communes pour aménager des locaux favorisant une pratique collective et concertée.

La collaboration entre la Communauté de communes, les financements apportées par l'État, la Région, le Département ont permis de réaliser le bel équipement dont nous profitons aujourd'hui, dans les locaux de l'ancienne école qui venait d'être désaffectée. Démarche semblable à la demande des professionnels du Rouget-Pers et voilà une autre Maison de santé pluriprofessionnelles en activité. À Laroquebrou, le chantier est en cours et là aussi, une équipe de soins attend de pouvoir investir de nouveaux locaux dès la fin de cette année. Sur le secteur de Calvinet et Montsalvy, les professionnels de santé ont choisi de créer leur propre maison médicale financée par leurs soins mais en optant pour un exercice regroupé de leurs missions. Sur Lafeuillade et Lacapelle del Fraisse, une réflexion est en cours entre les acteurs de santé et là aussi une action collective est envisagée en espérant qu'elle favorise l'arrivée de nouveaux médecins. Sur le secteur de Maurs, un projet ambitieux et très intéressant sur plusieurs plans se dessine. Parti, à l'origine sur un dévelop-

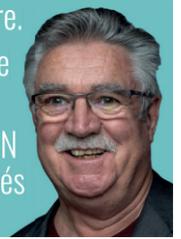
pement autour de l'actuelle maison médicale, le projet a évolué vers une installation sur le site du Campus, délaissé par les occupants précédents. La volonté de l'ADAPEI de reprendre l'ensemble immobilier de l'avenue de la gare pour y installer son propre centre de formation, allait à nouveau rebattre les cartes. Entre-temps, la fermeture du collège Saint-Jean libérait des locaux idéalement situés au centre-ville de Maurs. La Communauté de communes, en accord avec la municipalité Moursoise et l'équipe médicale dorénavant bien étoffée, décidait d'acquérir une partie de l'ensemble immobilier. Aujourd'hui, après maintes réunions et échanges le permis de construire a été déposée et l'architecte (Estival Architecture) travaille sur le dossier de consultation des entreprises. Des travaux débutés en fin d'été laissent espérer une installation pour la fin 2022. Beaucoup de chemin parcouru ... une volonté partagée d'aboutir ... des financements extérieurs conséquents... une équipe médicale motivée et solidaire... les ingrédients de la réussite sont réunis !

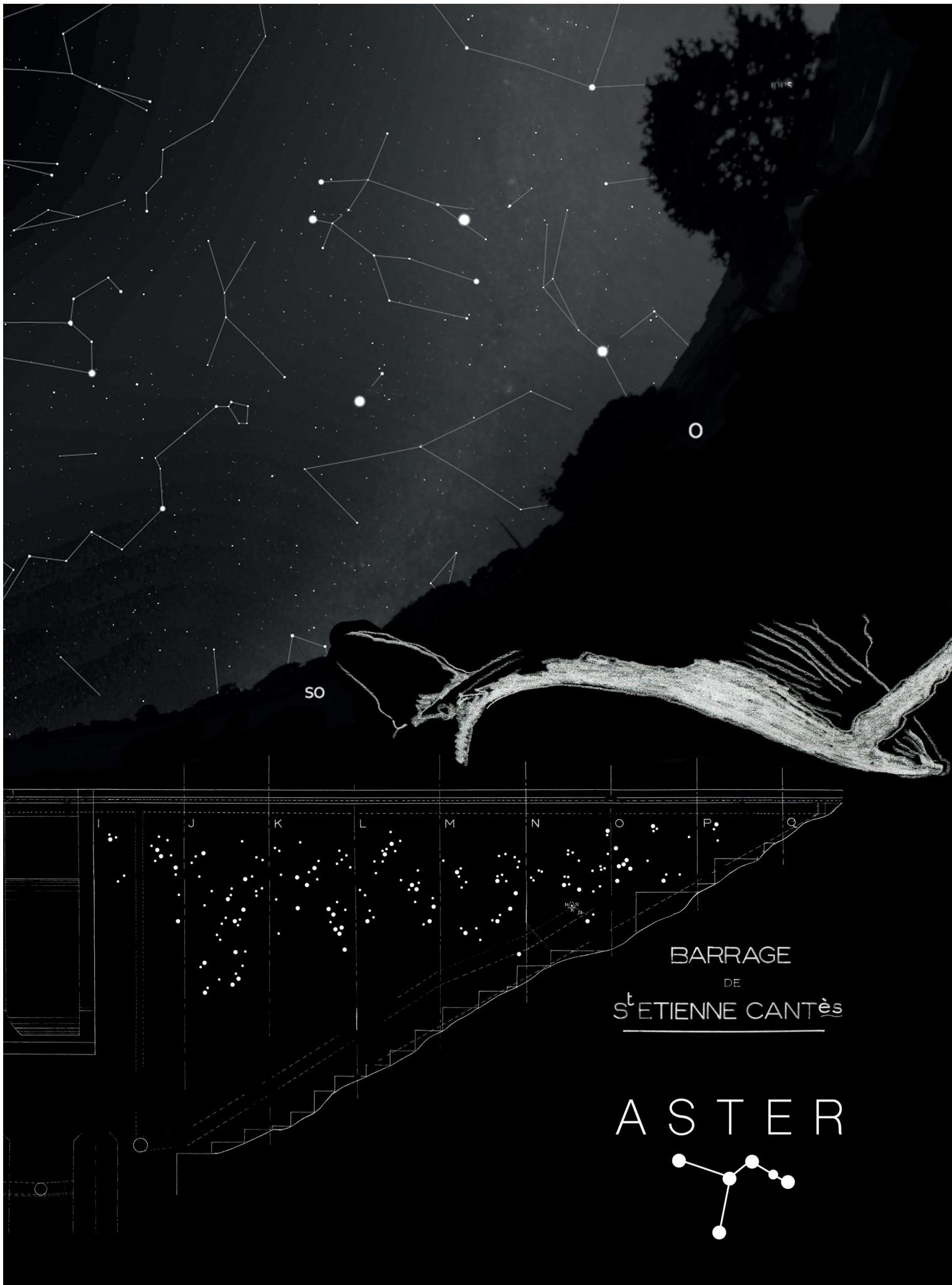
Les solidarités une préoccupation essentielle...

Ce secteur d'activités regroupe les actions de notre Communauté de communes dans les domaines de la santé et de l'offre de soins, du vieillissement de la population, des mobilités (transport à la demande, transport scolaire...), de l'inclusion numérique (équipements et usages). J'assume l'animation de l'ensemble de cette commission avec trois

conseillers délégués : Dominique Beaudrey, Pascal Malvezin, Patrick Giraud ... Une commission de 25 élus examine les actions proposées et élabore les propositions qui seront soumises au bureau et au conseil communautaire. Nous avons choisi de mettre l'accent, dans ce bulletin sur notre politique de santé.

Christian MONTIN
Vice-Président en charge des solidarités





SO

O

J

K

L

M

N

O

P

Q

BARRAGE
DE
S^t ETIENNE CANTÈS

ASTER

